

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, tenue le 5<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2020, à 19 :30 heures, au Complexe Socio-Culturel, 156, rue Gaudreault, Saint-Ambroise.

Sont présents à cette séance ordinaire, chacune de ces personnes :

M. Nicholas Tremblay,	conseiller
Mme Nathalie Perron ,	conseillère
M. Gabriel Brassard,	conseiller
Mme Nathalie Girard,	conseillère
Mme Nicole Dufour,	conseillère
M. Marc Dubé,	directeur général par intérim

Sous la présidence de M. Deny Tremblay, maire

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE**

À 19 :30, le maire préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ordinaire ouverte.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution 2020-10-248**

Il est proposé par M. Gabriel Brassard  
Appuyé par Mme Nicole Dufour  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE.**
- 2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**
- 3. ADMINISTRATION :**
  - 3.1. *Exemption de la lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020.*
- 4. RAPPORT DES COMITÉS.**
- 5. LISTE DES COMPTES.**
  - 5.1. *Adoption de la liste des comptes déjà payés et des comptes à payer.*
- 6. CORRESPONDANCE :**
  - 6.1. *Municipalité de Larouche – résolution concernant l'élection du préfet.*
  - 6.2. *Municipalité de Rivière-Éternité – résolution concernant l'élection du préfet.*
  - 6.3. *Municipalité de Saint-David-de-Falardeau – résolution concernant l'élection du préfet.*
  - 6.4. *Ville de Saguenay – Projet de règlement ARP-188 modifiant le règlement du plan d'urbanisme.*
- 7. RÉOLUTIONS :**
  - 7.1. *Nomination d'un maire suppléant pour la période du 5 octobre 2020 au 31 mars 2021.*
  - 7.2. *Réponse de la demande municipale pour la présence d'un observateur au comité plénier.*
  - 7.3. *Autorisation d'embaucher une firme spécialisée en recrutement – poste de directeur des services financiers.*
  - 7.4. *Demande de Mme Silvie Simard – Chemin Guillaume.*
  - 7.5. *Demande de la Municipalité de St-Charles-de-Bourget – chemin Bélanger.*

- 7.6. *Demande de modification au règlement de zonage de MM. Éric Perron & Marco Gauthier – zone 169 – secteur Domaine de la Florida.*
- 7.7. *Demande de dérogation mineure de M. Alain Bouchard et Mme Christiane Tremblay.*
- 7.8. *Demande d'aide financière pour l'entretien des chemins à double vocation auprès du ministère des Transports.*
- 7.9. *Autorisation d'aller en appel d'offres pour la réfection du ponceau – rue Simard Nord.*
- 7.10. *Acceptation de la soumission de Mécanique Blackburn Inc. pour le service d'un boteur – site de dépôt de neige usée – saison hivernale 2020/2021.*
- 7.11. *Acceptation de la soumission de Mécanique Blackburn Inc. pour le service d'un souffleur pour la saison hivernale 2020/2021.*
- 7.12. *Demande d'appui du Club de motoneige Caribou-Conscrits.*
- 7.13. *Résolution de la Fédération des Municipalités du Québec (FQM).*
- 7.14. *Mandat pour la préparation d'une demande de subvention – volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité.*
- 7.15. *Élection district #1.*
- 7.16. *Mandat d'automatisation de l'alimentation en eau potable - station pompage.*

**8. AFFAIRES NOUVELLES :**

- 8.1. *Date – prochaine séance du conseil.*
- 8.2. \_\_\_\_\_.
- 8.3. \_\_\_\_\_.
- 8.4. \_\_\_\_\_.

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS.**

**10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

Que l'ordre du jour soit et est adopté.

**3. ADMINISTRATION**

**3.1. Exemption de la lecture du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020**

**Résolution 2020-10-249**

Il est proposé par Mme Nathalie Perron  
Appuyée par Mme Nathalie Girard  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020.

**3.2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020**

**Résolution 2020-10-250**

Il est proposé par Mme Nathalie Perron  
Appuyée par M. Gabriel Brassard  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé.

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil dans les délais prévus par la Loi, soit approuvé.

#### **4. RAPPORT DES COMITÉS**

#### **5. LISTE DES COMPTES**

##### **5.1. Adoption de la liste des comptes déjà payés et des comptes à payer**

###### **Résolution 2020-10-251**

Il est proposé par Mme Nathalie Perron  
Appuyée par M. Gabriel Brassard  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité de Saint-Ambroise pour le paiement des comptes payés d'avance au montant de 119 661.05 \$ et les comptes à payer au montant 8 914.26 \$ pour un grand total de 128 575.31 \$.

Que la liste des comptes 2020-10 incluant les versements de la rémunération salariale brute soit :

➤ Paie #38	20 033.97 \$ régulière
➤ Paie #38	7 071.10 \$ pompiers (août 2020)
➤ Paie #39	26 301.06 \$
➤ Paie #40	19 755.13 \$
➤ Remises provinciales	13 068.15 \$ (paies #37 à #38)
➤ Remises fédérales	0.00 \$

Que la liste des comptes soit annexée au dossier 2-8-2 de la Municipalité de Saint-Ambroise pour références.

Que le directeur général par intérim soit et est autorisée à en faire le paiement.

#### **6. CORRESPONDANCE**

- 6.1. *Municipalité de Larouche – résolution concernant l'élection du préfet ;*
- 6.2. *Municipalité de Rivière-Éternité – résolution concernant l'élection du préfet ;*
- 6.3. *Municipalité de Saint-David-de-Falardeau – Résolution concernant l'élection du préfet;*
- 6.4. *Ville de Saguenay – Projet de règlement ARP-188 modifiant le règlement du plan d'urbanisme*

#### **7. RÉOLUTIONS**

##### **7.1. Nomination d'un maire suppléant pour la période du 5 octobre 2020 au 31 mars 2021**

###### **Résolution 2020-10-252**

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay  
Appuyé par Mme Nicole Dufour  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise procède à la nomination M. Gabriel Brassard, conseiller district #4, à agir comme maire suppléant pour la période du 5 octobre 2020 au 31 mars 2021.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise M. Gabriel Brassard, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout effet de commerce, chèque et contrat, et ce, en remplacement du maire, M. Deny Tremblay.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise remercie Mme Nathalie Perron, conseillère du district #3 pour son mandat au cours des six (6) derniers mois.

**7.2. Réponse de la demande municipale pour la présence d'un observateur au comité plénier**

**Résolution 2020-10-253**

Il est proposé par M. Gabriel Brassard  
Appuyé par Mme Nathalie Perron  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accueille avec satisfaction la réponse positive de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation à la demande du Conseil d'avoir la présence d'un observateur, entre autres, aux rencontres des comités pléniers du conseil municipal.

Que le conseil municipal autorise le directeur général à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la réponse du conseil.

**7.3. Autorisation d'embaucher une firme spécialisée en recrutement – poste de directeur des services financiers**

**Résolution 2020-10-254**

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay  
Appuyé par Mme Nathalie Girard  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à procéder à l'embauche d'une firme spécialisée en recrutement pour le poste de directeur des services financiers.

Que le Conseil municipal prend acte que Mme Nathalie Perron, conseillère du district #3, se retire de toute discussion en raison de son intérêt pécuniaire et refuse de voter sur la décision, et ce, en conformité avec l'article 361, de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités.

**7.4. Demande de Mme Silvie Simard – Chemin Guillaume**

**Résolution 2020-10-255**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Silvie Simard dépose une demande pour que le chemin où se situe son chalet et de trois autres propriétaires soit identifié comme *Chemin Guillaume*.

**CONSIDÉRANT QUE** le nom retenu par Mme Simard a été choisi en l'honneur de son fils décédé.

**CONSIDÉRANT QUE** pour le moment, l'adresse du chalet de Mme Simard est le 95, chemin Bélanger.

**CONSIDÉRANT QU'IL** y a des problèmes pour des livraisons et qu'il pourrait y avoir de gros problèmes advenant un appel d'urgence (pompiers, polices et ambulance).

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de St-Charles-de-Bourget devra être informé du nom de ce chemin puisque pour prendre ce chemin, nous devons passer par le chemin Bélanger se trouvant à Saint-Charles- de-Bourget.

**PAR CES MOTIFS :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Nicole Dufour

**APPUYÉE PAR** M. Nicholas Tremblay

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le Conseil municipal accepte, sous la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme, la demande sollicitée par Mme Silvie Simard afin que le chemin où se situe son chalet soit identifié comme *chemin Guillaume*, que les démarches soient entreprises auprès de la Commission de la toponymie pour officialiser le nom et que la Municipalité de St-Charles-de-Bourget soit informée de la démarche.

#### **7.5. Demande de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget – chemin Bélanger**

**Résolution 2020-10-256**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de St-Charles-de-Bourget sollicite une entente pour les méandres du chemin Bélanger qui se trouvent sur le territoire de la Municipalité de Saint-Ambroise;

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin Bélanger deviendra chemin de tolérance privé ouvert au public;

**PAR CES MOTIFS :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Nicholas Tremblay

**APPUYÉ PAR** Mme Nicole Dufour

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le Conseil municipal, sous la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme, accepte qu'une entente soit prise relativement aux méandres du chemin Bélanger se trouvant sur le territoire de la Municipalité de St-Ambroise.

#### **7.6. Demande de modification au règlement de zonage de MM. Éric Perron et Marco Gauthier – zone 169 – secteur Domaine de la Florida**

**Résolution 2020-10-257**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Éric Perron et M. Marco Gauthier demandent une modification au règlement de zonage pour permettre la construction de résidences unifamiliales dans la zone 169 Rta, secteur de l'ancien terrain de golf de la Florida.

**CONSIDÉRANT QUE** les usages autorisés dans cette zone sont des établissements récréatifs et touristiques de grande surface.

**CONSIDÉRANT QU'IL** est préférable de créer une nouvelle zone à même une partie de la zone 169 Rt et que les usages autorisés seront *résidences unifamiliales*.

**PAR CES MOTIFS :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Nicholas Tremblay  
**APPUYÉ PAR** Mme Nicole Dufour  
**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Ambroise, sous la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, accepte de créer une nouvelle zone à même une partie de la zone 169 Rt et les usages de *résidences unifamiliales*.

**7.7. Demande de dérogation mineure de M. Alain Bouchard et Mme Christiane Tremblay**

**Résolution 2020-10-258**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de rencontre a été sollicitée par M. Alain Bouchard et Mme Christiane Tremblay afin d'argumenter sur la demande de dérogation mineure qui leur avait été refusée sous la résolution 2020-033 du Comité consultatif d'Urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** les arguments ont été présentés par M. Normand Savard ;

**CONSIDÉRANT QU'**une pétition a été déposée et signée par les résidents du secteur à l'effet qu'ils ne s'objectent pas à la demande de M. Alain Bouchard;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment servira d'abri au véhicule adapté uniquement en période hivernale ;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment servira de gazébo durant l'été ;

**CONSIDÉRANT QUE** la dérogation avec ces informations est dérogoire que par la superficie d'un gazébo qui est de 20,9 m<sup>2</sup> au lieu de 18 m<sup>2</sup> ;

**PAR CES MOTIFS :**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Nicole Dufour

**APPUYÉE PAR** M. Nicholas Tremblay

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Ambroise, sous la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme, abroge la résolution 2020-033 et recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure sollicitée par M. Alain Bouchard et Mme Christiane Tremblay, pour l'immeuble sis au 640, avenue de Tampa Est, St-Ambroise et désigné comme étant le lot 5 775 887 au cadastre du Québec, afin de reconnaître la superficie du gazébo de 20,9 m<sup>2</sup> au lieu de 18 m<sup>2</sup>

**QUE** le Comité consultatif d'Urbanisme recommande la demande de dérogation mineure aux conditions suivantes :

- Que ce bâtiment serve en période hivernale d'abri pour le véhicule adapté (fauteuil roulant);
- Que le bas des murs soit fermé en permanence sur une hauteur de 3 pieds;
- Que le toit soit aménagé de panneaux translucides;
- Que la partie haute des murs soit aménagée de panneaux translucides qui puissent être enlevés en période estivale;
- Qu'en période estivale ce bâtiment serve de gazébo.

**7.8. Demande d'aide financière pour l'entretien des chemins à double vocation auprès du ministère des Transports**

**Résolution 2020-10-259**

**ATTENDU QUE** la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

**ATTENDU QUE** les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

**ATTENDU QUE** le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Saint-Ambroise, l'information appropriée concernant la ou les routes locales 1 ou 2 à compenser;

**ATTENDU QUE** la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une nouvelle demande de compensation;

**ATTENDU QUE** l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année en cours.

<b>Nom du ou des chemins sollicités</b>	<b>Longueur à compenser (km)</b>	<b>Ressource transportée</b>	<b>Nombre de camions chargés par année</b>
Rue Simard	5.9 km	Bois (billes)	1716.7
Rang des Chutes	2 km	Bois (billes)	1716.7

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Mme Nathalie Perron  
**APPUYÉE PAR** M. Gabriel Brassard  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMEMENT**

**QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 7.9 km.

**7.9. Autorisation d'aller en appel d'offres pour la réfection du ponceau – rue Simard Nord**

**Résolution 2020-10-260**

Il est proposé par M. Gabriel Brassard  
Appuyé par Mme Nathalie Girard  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à aller en appel d'offres pour la réfection du ponceau – rue Simard Nord.

**7.10. Acceptation de la soumission de Mécanique Blackburn Inc pour le service d'un boueur – site de dépôt de neige usée – saison hivernale 2020/2021**

**Résolution 2020-10-261**

Il est proposé par Mme Nathalie Girard  
Appuyée par Mme Nathalie Perron  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la proposition de Mécanique Blackburn pour la location d'un boteur (D8) pour l'étalement de la neige au site de neige usée pour la période hivernale 2020/2021, le tout selon la proposition datée du 14 septembre 2020.

Que le taux proposé à 160. \$ de l'heure plus taxes soit accepté.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier.

**7.11. Acceptation de la soumission de Mécanique Blackburn Inc. pour le service d'un souffleur pour la saison hivernale 2020/2021**

**Résolution 2020-10-262**

Il est proposé par Mme Nicole Dufour  
Appuyée par M. Nicholas Tremblay  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte la proposition de Mécanique Blackburn pour la location d'un souffleur pour la période hivernale 2020/2021, le tout selon la proposition datée du 14 septembre 2020.

Que le taux proposé à 175. \$ de l'heure plus taxes soit accepté.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise autorise la directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document relatif au dossier.

**7.12. Demande d'appui du Club de motoneige Caribou-Conscrits**

**Résolution 2020-10-262.5**

Il est proposé par Mme Nathalie Perron  
Appuyée par Mme Nathalie Girard  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise refuse la demande du Club de motoneige Caribou-Conscrits de défrayer les coûts des droits de passage pour l'entretien du sentier de motoneige.

**7.13. Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie**

**Résolution 2020-10-263**

**CONSIDÉRANT** l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

**CONSIDÉRANT** que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisances découlant de ce type de location dans nos communautés;

**CONSIDÉRANT** que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *loi instaurant un*



*nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;*

**CONSIDÉRANT** que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

**CONSIDÉRANT** qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

**CONSIDÉRANT** que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

**CONSIDÉRANT** que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

**CONSIDÉRANT** l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Nicholas Tremblay  
**APPUYÉ PAR** Mme Nathalie Girard  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

**QUE** le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

**QUE** le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la cheffe de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription de Dubuc, M. François Tremblay et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

**QUE** copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

**7.14. Mandat pour la préparation d'une demande de subvention – volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité**

**Résolution 2020-10-264**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Ambroise a pris connaissance du *Guide* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**ATTENDU QUE** les municipalités de Saint-Ambroise, Saint-Charles-de-Bourget et Bégin désirent présenter un projet d'étude d'optimisation des ressources en sécurité incendie dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

**EN CONSÉQUENCE;**

**Il est proposé par Mme Nathalie Perron  
Appuyée par M. Gabriel Brassard  
Et résolu à l'unanimité**

**QUE** la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise manifeste son intérêt à participer à une étude d'opportunité en sécurité incendie;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet et autorise son dépôt dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil autorise l'accord d'un mandat d'environ 2 000 \$ visant une demande de subvention dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité afin de supporter les trois municipalités dans leurs démarches;
- Plus précisément, le mandat consiste à demander une subvention défrayant en partie les coûts d'une étude d'opportunité avoisinant les 30 000 \$. Cette étude devra formuler des recommandations relativement aux possibilités de mise en commun de certaines activités du service incendie;
- Le mandat et l'étude pourraient être subventionnés à la hauteur de 50 %. Les coûts nets du mandat et de l'étude seront défrayés par les municipalités participantes au prorata de leur population;
- Le conseil de la municipalité se réserve le droit de se retirer en tout temps de la démarche;
- Le maire et le directeur général sont autorisés à signer tout document relatif à cette démarche.

**7.15. Élection district #1**

**Résolution 2020-10-265**

Il est proposé par Mme Nicole Dufour  
Appuyée par Mme Nathalie Girard  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise avise la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, du poste vacant – district #1 de la municipalité.

Qu'une demande d'exemption soit faite auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, pour l'élection partielle du district #1.

#### **7.16. Mandat d'automatisation de l'alimentation en eau potable – station de pompage**

##### **Résolution 2020-10-266**

Il est proposé par M. Gabriel Brassard  
Appuyé par M. Nicholas Tremblay  
Acceptée à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que la Municipalité de Saint-Ambroise accepte l'offre de service de Pompes Saguenay, 2392, rue Cantin, Jonquière, G7X 8S6, pour automatiser l'alimentation en eau potable de la station de pompage principale, et ce, pour un montant de 34 595.40 \$ plus les taxes applicables.

Que le conseil municipal autorise le directeur général, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif à l'attribution dudit contrat.

### **8. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **8.1. Date – prochaine séance du Conseil**

##### **Résolution 2020-10-267**

Il est proposé par M. Gabriel Brassard  
Appuyé par M. Nicholas Tremblay  
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers

Que le Conseil municipal fixe la date de la prochaine séance du Conseil au 2 novembre 2020.

#### **Motion de félicitation à Mme Valérie Wilson de la Clinique de physiothérapie et d'entraînement de Saint-Ambroise**

Mme Nicole Dufour, conseillère district #6, tient à adresser une motion de félicitations à Mme Valérie Wilson, propriétaire de la Clinique de physiothérapie et d'entraînement de Saint-Ambroise, pour sa nomination à titre de 1<sup>ère</sup> vice-présidente de la Corporation des femmes d'affaires du Saguenay.

Que la Municipalité de Saint-Ambroise tient à féliciter Mme Wilson et lui souhaiter la meilleure des chances dans son mandat.

### **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

### **10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Gabriel Brassard propose la levée de l'assemblée à 20 h, appuyée par la conseillère Nathalie Girard.

Marc Dubé, ing. f., Msc  
Directeur général par intérim

La séance est levée.

Deny Tremblay  
Maire

Marc Dubé, ing. f., Msc  
Directeur général

### **DISPONIBILITÉ DE FONDS**

La Municipalité de Saint-Ambroise a adopté un règlement n° 2007-30 sur le contrôle et le suivi budgétaire lors de la séance du Conseil municipal du 17 décembre 2007, le tout en conformité avec les articles 176.4, 960.1 et 961 du *Code municipal*.

L'autorisation des dépenses projetées faisant l'objet des présentes est donc issue dudit règlement et du suivi et contrôle édicté et qui sera réalisé par le Comité des finances de la municipalité, le tout en conformité avec la loi.

Marc Dubé, ing. f., Msc  
Directeur général